

Par un tel Signeur Solliciteur le 14. Mars quatre jours  
après la publication des bans du futur mariage entre Pierre  
Desoy Guiller fils majeur de deff. Lédain Desoy Sabotier et de  
deff. Marie Anne Desoyans de cette p[ar]te d'une part, et Marie  
Anne Blanchet domestique fille mineure de deff. Jean  
Blanchet et de deff. Marguerite Talbot procedante sous  
l'autorité de Jacques Blanchet Sabotier son oncle et son tuteur  
de la p[ar]te d'Orion pour le fait en laquelle cy part d'Orion d'autre  
part faite canoniquement tant en cette l[é]gle que en celle d'Orion  
sans qu'il se soit trouvé aucun empêchement ou opposition  
comme il nous a paru par le certificat de M. le curé d'Orion  
par lequel il consent aussi que j'accuse les susd. parties à la  
Benediction Nuptiale en date du 29. Mars 1701 Signé Perrault  
curé d'Orion et après les fiançailles célébrées en cette l[é]gle  
le 22. du présent j'assigné j[ur]és Vicaires de cette p[ar]te et aussi  
mutuel consentement des susd. parties elles ont donné la  
Benediction Nuptiale avec les ceremonies prescrites par la p[ar]te  
l[é]gle j[ur]és et conjoints Jacques Blanchet tuteur de l'époux  
Pierre Talbot son oncle, Marie Jeanne Blanchet, Françoise Cho  
et les tantes, Pierre Desoy frère de l'époux Jeanne Laperrière  
la maraine des quels nous ont attesté ce que dessus sur l'ag  
la qualité et le domicile des susdites parties et ont déclaré  
ne savoir signer de ce enquit. Mouton vic